

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 3 février 2010**

Communication n° 05/02.2010

Objet: PPA «En Dracy»

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le plan partiel d'affectation «En Dracy» prévoit le développement d'un centre d'exploitation d'une roseraie, actuellement implantée à Lausanne, sur une parcelle stratégique concernée par le projet «Métamorphose» du chef-lieu.

Suite à l'adoption de ce PPA par votre Conseil, le 28 octobre 2009, ce dossier a été transmis au Canton, pour approbation par le Chef du Département de l'économie.

Ce dernier ayant approuvé sans réserve cet objet le 23 novembre 2009, l'entrée en vigueur est faite simultanément.

Conformément à la procédure légale, cette décision a été publiée dans la FAO et aux piliers publics. Cet affichage n'a suscité aucune intervention.

Ainsi, ce plan partiel d'affectation est désormais pleinement validé.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 février 2010/AG